



**Diagnostic préalable  
à la mise en place d'un dispositif de concertation**

**portant sur l'élaboration du I<sup>e</sup> programme d'actions territorial  
du programme Re-Sources sur l'aire d'alimentation du  
captage de « Toutvent » à Landrais exploité par le Syndicat  
des Eaux de la Charente-Maritime**

**Synthèse des entretiens préalables**

**Marie ERAUD  
Novembre 2017**

# I. Présentation des entretiens préalables

## 1. Rappel des objectifs de la mission confiée à l'Ifrée

L'Ifrée a été sollicité par le SDE 17 pour préparer et animer une démarche de concertation dans le cadre de la préparation du programme d'actions du contrat territorial Re-Resources sur le bassin d'alimentation du captage du Landrais.

La finalité de cette démarche de concertation est de parvenir, sur des sujets considérés comme importants par les acteurs concernés, à proposer des actions qui seront inscrites dans le contrat territorial 2019-2023.

Ces actions seront élaborées dans le cadre d'un dialogue aboutissant à des accords entre les acteurs concernés du territoire participant aux groupes de concertation.

## 2. Objectifs des entretiens préalables et de cette synthèse

Première phase de la mise en place d'une démarche de concertation, les entretiens préalables consistent à rencontrer les différentes catégories d'acteurs concernés par la préservation de la qualité de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable. Ce document restitue, de manière synthétique et anonyme, les résultats issus de ces rencontres

Ces entretiens ont pour but :

- de recueillir la vision que les acteurs concernés ont de la situation, d'identifier leurs préoccupations principales ;
- de vérifier la disposition des acteurs à s'engager dans un processus de concertation ;
- d'identifier les contraintes et de recueillir les propositions des acteurs sur les aspects concrets de la mise en place de la démarche de concertation : les périodes et les horaires à éviter, les acteurs incontournables à impliquer, les vigilances à avoir pour un dialogue constructif...

A partir de cette note, seront discutés et définis avec le SDE 17, puis validés en comité de suivi :

- les « objets » du dialogue : les sujets, les questions à traiter dans le cadre de la concertation,
- le dispositif de concertation à proposer aux participants : le nombre de réunions et le calendrier prévisionnel pour chacun des groupes.

L'ensemble du dispositif (objectifs, sujets, composition et fonctionnement du groupe de concertation) sera présenté lors d'une réunion publique le **21 novembre 2017 de 14h30 à 16h30 à Landrais**.

### 3. Les personnes rencontrées

La liste des personnes à rencontrer a été constituée par l'animatrice du programme Re-Sources (Pauline PIERRARD) après consultation des membres du comité de suivi lors de la réunion du 29 septembre 2017 et a été amendée au fur et à mesure des entretiens.

#### **Liste des personnes rencontrées entre le jeudi 9 octobre et le mardi 7 novembre 2017 :**

##### ***Agriculteurs (11 personnes)***

- Agriculteurs en culture céréalière,
- Agriculteurs en polyculture élevage bovin ou caprin laitier,
- Agriculteurs en polyculture élevage bovin viande.

##### ***Collectivités (3 personnes)***

- Communauté de communes Aunis Sud,
- Commune de Landrais,
- Commune d'Ardillières.

##### ***Organismes professionnels agricoles (10 personnes)***

- Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime,
- Coopérative Océalia,
- Coopérative Terre Atlantique,
- Soufflet Atlantique.

En parallèle à cette démarche d'entretiens de l'Ifrée, la cellule d'animation du programme Re-Sources du SDE 17 (Pauline PIERRARD et Sophie GOINEAU) a rencontré d'autres acteurs du territoire pour les informer de sa démarche :

- Commune du Thou.
- Commune de Chambon.
- Arvalis.

### 4. Guide d'entretien utilisé

En lien avec la question de l'amélioration de la qualité de l'eau brute sur le captage de Landrais « Toutvent », les entretiens semi directifs ont été structurés autour des points suivants :

Présentation :

- Du dispositif de concertation et de la réunion publique de lancement du 21 novembre 2017 ;
- Du captage du Landrais « Toutvent » : le lien avec le SDE 17, son AAC, du projet de 1<sup>e</sup> programme Re-sources (périmètre – objectifs – exemples d'actions).

Recueil :

- Vision de la situation actuelle par les personnes rencontrées, des problèmes qu'elle pose, des questions qu'elle suscite ;
- Les liens de la personne rencontrée ou de sa structure avec le SDE 17 ;
- Les problèmes et questions principales qu'il serait important de traiter ;
- Les conditions à réunir pour une bonne réalisation de la démarche de concertation :
  - Les acteurs incontournables, importants à mobiliser sur ces questions ;
  - Les jours dans la semaine à éviter, le créneau horaire idéal, les périodes à éviter pour la programmation des groupes de travail.

#### **Liste des personnes ou structures suggérées pour invitation à participer à la concertation :**

Lors des entretiens, afin de garantir une certaine exhaustivité dans l'envoi des invitations à la concertation, il a été demandé aux personnes de nous citer ou de nommer des acteurs qu'il semblerait pertinent d'inviter à participer à la concertation. Nous avons pris le parti de ne noter dans la liste qui suit, que les groupes d'acteurs ou les personnes qui ne sont pas dans la liste déjà prédéfinie en amont :

- Centre équestre de la Toucherie
- Saintonge Bio Distribution
- Centre de gestion CER France, Aigrefeuille

## **5. Déroulement des entretiens**

24 personnes ont été interviewées par la chargée de mission de l'Ifrée.

Durée des entretiens : de 1h à 2h.

Toutes les personnes rencontrées nous ont réservé un bon accueil, se sont montrées tout à fait disponibles, concernées par le sujet.

## II. Synthèse des entretiens

### Avertissement

Cette synthèse retranscrit ce que nous avons recueilli auprès de quelques acteurs du territoire elle n'est en aucun cas une étude.

Elle est volontairement courte et ne présente que les points que nous avons jugés essentiels à communiquer pour la préparation de la concertation.

Des erreurs ou des manquements existent certainement, ils sont dus au nombre limité des entretiens et à notre connaissance partielle du sujet.

Cette synthèse succincte et partielle doit pouvoir atteindre son but : être un outil pour préparer le dialogue entre les acteurs concernés pour l'enrichissement du futur programme d'actions Re-Sources.

### 1. Perception de la situation de la qualité de l'eau du captage pour l'alimentation en eau potable

#### **Un territoire et une problématique qui semblent mal connus.**

Le captage et son usage pour l'alimentation en eau potable sont connus par tous. Certains se rappellent que ce captage avait failli être fermé il y a plusieurs années à cause d'une problématique de qualité. Ils se demandent qu'est-ce qui a changé et qui expliquerait qu'il est devenu prioritaire pour le SDE 17.

La plupart avait encore en mémoire la mise en place des périmètres de protection et l'acquisition par le syndicat des terres à proximité du captage, converties en prairie pour protéger la ressource et sur lesquelles un verger a été implanté en partenariat avec la mairie.

Quand ils étaient concernés par un des périmètres de protection rapprochée ou immédiate, les acteurs en avaient connaissance.

Par contre, les limites de l'Aire d'Alimentation du Captage (ACC) sont plus méconnues surtout sur la partie Nord-Ouest proche du Thou. Le fait que l'AAC aille aussi loin a souvent surpris.

A l'inverse, beaucoup se sont étonnés qu'elle n'englobe pas plus le sud du village de Landrais.

Le fonctionnement de la circulation de l'eau sur le territoire n'est pas connu (écoulement, fonctionnement souterrain, origine de l'eau du captage, type de nappe...) ainsi que le lien qu'il peut y avoir entre celui-ci et la nappe.

De ce fait, il y a eu des interrogations sur pourquoi et comment ces limites ont été posées :

- Au regard de la topographie en allant vers Le Thou (petite surélévation qui doit rompre l'écoulement) ;
- Fond de vallée au sud de Landrais très humide mais non compris dans l'AAC ;
- Fossé de drainage venant du nord (les Chaumes, les Egaux) qui draine beaucoup mais qui n'est pas inclus dans le périmètre de protection rapprochée.

Certains ont mentionné un probable lien entre la nappe et l'étang situé à côté de la station de pompage.

Quand on les questionne sur la qualité de l'eau, dans un premier temps, beaucoup disent qu'ils ne boivent pas l'eau robinet car elle a mauvais goût (présence de chlore trop importante). A priori des travaux ont été engagés par le gestionnaire mais cela n'a pas solutionné le problème.

Beaucoup de personnes interrogées sont conscientes que la mise en place des périmètres est due à une situation non satisfaisante sans toutefois être toujours en mesure d'indiquer la nature des problèmes rencontrés.

La présentation succincte des problématiques de qualité rencontrées sur le captage de Landrais (taux de nitrates élevés supérieur à 50mg, avec pics hivernaux, pas de traces de pesticides) a suscité plusieurs interrogations chez les acteurs rencontrés :

- Comment s'expliquer l'absence de molécules phytosanitaires malgré un taux élevé de nitrates dans l'eau brute ?
- Quelle est l'origine de ces nitrates (cultures, élevages, assainissement, zone de forêt au nord de la zone, eaux qui viennent d'ailleurs, pratiques des particuliers...)?

Les acteurs soulignent l'intérêt de n'avoir qu'un problème à gérer (taux de nitrates).

### **Les initiatives du syndicat**

Les initiatives récentes du Syndicat des Eaux, la mise en place d'un assainissement collectif sur le bourg du Landrais et le passage en prairie de terrains à proximité du captage, sont perçus comme des actions favorables pour la préservation de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable. En même temps, certains sont inquiets de la stratégie foncière du SDE17 : ils craignent d'être privé de leur outil de travail par l'acquisition ou par l'obligation de conversion de terres arables en prairies.

### **Les pratiques identifiées comme ayant des incidences sur la situation**

Pour la plupart des personnes rencontrées, **les pratiques agricoles**, sans être seules en causes, sont particulièrement concernées, compte tenu de l'économie du territoire. L'AAC est en effet principalement composée de terres agricoles : aucun bourg, quelques hameaux, pas d'industrie.

La grande majorité des interlocuteurs indiquent cependant que les pratiques des agriculteurs depuis ces 10 dernières années ont fortement évoluées dans le sens d'une diminution et d'une optimisation de l'utilisation de fertilisants et de traitements phytosanitaires (quantité, fractionnement, forme et modulation dans la parcelle); en particulier du fait des contraintes économiques et surtout réglementaires (plan de prévention de fumure, CIPAN, bandes en herbées, ...). Les apports et traitements ne se font plus de façon automatique mais bien au regard des besoins de la culture.

De plus, il a souvent été mentionné, qu'au vu du potentiel agronomique des sols sur ce périmètre, il n'est pas possible d'en attendre de forts rendements. Cela incite réellement à réfléchir aux apports d'azote qui, de toutes les façons, ne pourraient pas être exploités par les plantes (gaspillage économique).

Certains considèrent avoir déjà mis en place des pratiques favorables à la qualité de l'eau allant au-delà du cadre réglementaire : semis direct, double rang de semis, binage, équipements optimisant l'application de produits, outil d'aide à la décision (N testeur, drone) ou allant jusqu'à décider de ne pas suivre les préconisations du technicien ou des outils.

Pour certains, les rotations trop courtes et pas assez diversifiées ont pour effet une dégradation progressive de la qualité du sol et à terme une baisse des rendements malgré les apports réalisés.

En complément de l'agriculture, quatre autres types de pratiques ayant des incidences sur la qualité des eaux souterraines sont identifiées :

- **La gestion du désherbage par les collectivités** (voiries, espaces communaux...). Là aussi les personnes rencontrées nous ont indiqué que les choses ont fortement évolué ces dernières années. Les communes sur le territoire sont toutes entretenues sans utilisation de pesticides à l'exception du cimetière qui bénéficie d'une dérogation.

- **La mise aux normes des assainissements autonomes**, tout en précisant que le problème se pose plus particulièrement dans les hameaux avec des déversements dans les fossés, car dans les cœurs de bourg des travaux récents ont été faits.

- **L'ancienne carrière sur la commune d'Ardillières** est souvent citée comme une potentielle source de pollution de l'eau. Une partie a été rebouchée mais personne ne connaît la nature du remblai. On parle de bidon, de bois, de branchages. Une partie aurait été triée et une autre recouverte.

De ce fait les personnes interrogées se demandent si elles ne contribuent à cette pollution.

- **L'activité des jardiniers amateurs : jardins et potagers** des particuliers. Sans toutefois mesurer l'enjeu que représentent réellement ces pratiques, certains estiment que des marges de progrès importantes existent dans ce domaine.

## 2. Perception du programme Re-Sources

Bien que ce programme soit le premier sur ce territoire, certains acteurs connaissent en quoi il consiste par la proximité de territoires concernés (aires d'alimentation des captages de La Rochelle). Ces expériences éveillent de la méfiance:

- promesses de financements non tenues malgré un engagement dans un changement pratiques (prairies)
- des actions qui s'appuient sur des mesures européennes dont le versement n'est pas fiable, dont les règles changent en permanence (ex : MAE).

En ce qui concerne les agriculteurs, même si tous reconnaissent l'intérêt de ce type de programme volontaire, il n'en reste pas moins que beaucoup craignent que cela aboutisse au final sur plus de réglementaires et de contraintes comme ce qu'ils ont pu vivre sur les zones Natura 2000.

Tous quasiment se retrouvent sur les constats suivants :

- il ne faut pas que ce programme rajoute plus de contraintes qu'il n'y en a déjà,
- il ne faut pas que cela débouche sur du réglementaire,
- il ne faut pas que cela les prive de leur outil de travail,
- il faut que cela reste un engagement volontaire,
- il ne faut pas que cela compromette la viabilité économique de leur exploitation déjà très mise à mal ces dernières années.

Certains agriculteurs pensent que ce programme est une opportunité pour montrer qu'eux aussi sont soucieux de la qualité de l'eau, qu'ils sont prêts à mettre en place des actions tant que cela est économiquement viable (débouchées, compensation...).

Ce programme pourrait être pour certains une opportunité pour commencer ou approfondir des changements de pratiques auxquelles ils réfléchissent déjà : pour les collectivités investissement dans du matériel de désherbage, pour les exploitants conversion en agriculture biologique...

## 3 Les préoccupations, les problèmes exprimés

### **a) Dans le domaine agricole**

#### **La conduite du programme**

Un certain nombre d'exploitants sont concernés par le programme Re-Sources de La Rochelle. De ce fait il semblerait intéressant qu'il y ait de la cohérence entre les actions proposées par les deux programmes.

#### **Le travail en partenariat**

Il faut faire en sorte que le Syndicat des Eaux ne soit pas le seul à porter la démarche. Il faut associer et travailler avec les relais existants, les prescripteurs de conseils (Chambre d'Agriculture, coopératives, négoce ...) pour parler d'une même voix et tous aller dans une même direction.

### **Les CIPAN**

Certains ont le sentiment que les CIPAN sont maintenant intégrés dans les pratiques de la même manière que pour les bandes enherbées, et que la profession agricole en perçoit mieux l'intérêt.

Si pour certains le bénéfice des CIPAN est établi, pour d'autres ils ont encore du mal à percevoir les effets bénéfiques au regard des coûts engendrés (achat semence, destruction, enfouissement...). Les exploitants cherchant à faire des économies les font sur ce poste. Ils disent faire une implantation à minima, en respectant la réglementation mais sans mélange, alors que pour les autres ce sont ces mélanges qui peuvent être intéressants pour les apports en azote, pour le travail du sol...

Les contraintes imposées pour la mise en œuvre uniforme des CIPAN seraient en contradiction avec les effets recherchés : période d'implantation et de destruction...

Pour certains si on se contente juste d'une application légale, implantation tardive et destruction précoce, on perd tout l'intérêt agronomique de la mise en place d'un couvert en interculture. Les OPA ont des essais en cours pour mieux conseiller le choix des mélanges les résultats sont sortis en retard par rapport à la réglementation ce qui a fait perdre du temps aux exploitants.

### **Le recul, la disparition de pratiques ou de systèmes favorables à la qualité de l'eau**

- Des phénomènes d'érosion sont constatés sur certaines zones du territoire. Pour certains il faudrait réimplanter des haies pour limiter ces phénomènes. Sans empêcher l'arrachage, il faudrait au moins qu'à chaque fois, l'équivalent soit replanté.

- Malgré le recul du nombre d'élevage un peu partout, cette zone a su, en comparaison avec ce qui l'entoure, conserver des exploitations de polyculture-élevage. Ces exploitations, en recherchant l'autosuffisance alimentaire pour leurs cheptels, cultivent une grande diversité de cultures sur des rotations plus longues donc plus favorables à la qualité de l'eau que les rotations courtes avec un retour fréquent de céréales à pailles et colza. Il ne faut pas fragiliser cette activité.

- Les surfaces de légumineuses (par exemple, le pois) ne sont plus comprises dans les surfaces d'intérêts écologiques alors que ces cultures ne nécessitent pas d'apports azotés et permettent de diversifier la rotation donc sont intéressantes pour la qualité de l'eau.

### **Le contexte difficile de l'activité agricole**

L'activité agricole, en particulier l'élevage, a dû beaucoup investir ces dernières années pour mettre aux normes ses installations. Pendant plusieurs années, l'élevage a beaucoup souffert de prix peu ou pas rémunérateurs, mais cette situation s'est généralisée aux céréaliers depuis deux ans.

Pour certains, dans ce contexte tendu, les exploitants hésiteront à prendre le risque d'engager des changements de pratiques et des investissements. Ils sont dans une démarche de recherche d'économies sur les charges. Certains se demandent s'il est possible d'aller plus loin dans l'optimisation de la fertilisation au regard du coût/bénéfice.

### **Changer de système d'exploitation**

Beaucoup disent être prêts à changer de cultures, à rallonger les rotations mais ils ont le sentiment qu'ils n'ont pas ou peu de choix de cultures favorables à la qualité de l'eau, à revenus équivalents.

Un changement de système implique des investissements qu'il est nécessaire d'amortir. Les trésoreries des exploitations ne permettent pas aujourd'hui d'assumer de tels investissements.

Pour d'autres, ce contexte pourrait permettre des évolutions plus radicales, des modifications de système...

### **Conversion en agriculture biologique**

Pour l'activité « bovin lait », certaines coopératives laitières mettent en place des actions de soutien à la conversion en agriculture biologique.

Plusieurs personnes ont dit qu'ils se sentent mieux entourés, mieux conseillés sur ce type de système. Les OPA se saisissent de ce sujet et des études sont menées.

Certains s'inquiètent du fait que les primes à la conversion, au maintien en agriculture biologique ont été revues à la baisse. Les aides agricoles sont en baisse partout même sur cet axe.

### **Le recourt à des entrepreneurs de plus en fréquent**

Beaucoup soulignent qu'il y a de plus en plus d'agriculteurs ou de propriétaires qui ont recours à des entrepreneurs. Si les prix des céréales ne remontent pas, il est possible que le nombre de personnes à y avoir recours augmente encore. Le problème que cela pose c'est que les entrepreneurs ne peuvent pas faire un suivi de la culture à la parcelle comme l'exploitant. Ils ont des plannings à mettre en œuvre, des clients à honorer. Ils ont souvent beaucoup de kilomètres à faire et essaient d'optimiser au mieux leurs déplacements sans pouvoir s'adapter à chaque parcelle.

### **Le foncier**

Ce thème soulève des inquiétudes chez les exploitants et les propriétaires : passif d'un remembrement imposé dans les années 70, peur de perdre leur outil de production, pression foncière dû à l'étalement de l'habitat d'ortoir (axe ferroviaire Surgères-La Rochelle).

Dans les années 1996, une tentative de réorganisation foncière avait été lancée par les agriculteurs et la chambre d'agriculture sur les dernières petites parcelles du territoire mais les propriétaires n'avaient pas souhaité adhérer à la démarche.

## **b) Dans le domaine des collectivités**

### **Pratiques des collectivités**

Conformément à la réglementation, les collectivités n'utilisent plus de produits. Cela a soulevé différents problèmes :

- augmentation du temps de travail,
- pénibilité du travail,
- investissements matériels (sous réserve de bien comprendre son besoin et de trouver le matériel qui y correspond),
- acceptation de ces nouvelles pratiques par les habitants,

Le **désherbage sur des « espaces sensibles »** comme les « cimetières », reste un réel problème pour certaines communes. Les collectivités bénéficient d'une dérogation pour permettant encore l'utilisation de produits phyto mais à terme elles ne pourront plus le faire.

Pour les communes qui ont tenté des essais de gestion de cet espace sans application de produits, le résultat reste insatisfaisant. Les espaces inter tombes restent le plus compliqué à gérer. Il y a eu des retours d'insatisfactions surtout à la période de la Toussaint.

### **Plantation d'arbres, de haies**

Certaines ont fait part de leur souhait de contribuer à la replantation d'arbres ou de haies pour limiter l'érosion et favoriser l'infiltration de l'eau mais elles se retrouvent dans la difficulté de trouver des espaces pour pouvoir le faire, de savoir quelles essences choisir et d'en assurer le suivi.

### **Domaines de compétences des collectivités**

### **Un enjeu : la sensibilisation des habitants**

L'utilisation des produits d'entretien et de jardinage concerne une part importante de la population. Il y a un travail de sensibilisation et d'information à réaliser, il est encore constaté des erreurs dans leur utilisation.

### **L'assainissement**

Le problème reste entier dans les hameaux du territoire, il y a encore des déversements issus des maisons dans les fossés. Les maisons anciennes étaient souvent collées les unes aux autres avec peu de terrain à disposition pour installer une zone d'épandage. Les diagnostics des assainissements ont été faits avec un délai sur la mise aux normes à effectuer mais à priori il n'y aurait pas eu de contrôle des travaux.

## **III. PRECONISATIONS POUR LA DEMARCHE DE CONCERTATION**

Certains nous ont dit apprécier que le Syndicat des Eaux les sollicite pour coélaborer les actions du futur programme. Beaucoup nous ont dit être prêts à y participer même si certains ne voyaient pas encore très bien quelles actions il serait possible de faire en plus de ce qui se fait déjà.

En ce qui concerne les agriculteurs, beaucoup ont émis des réserves quant à leur disponibilité pour participer à la concertation sur les mois de mars et d'avril où ils sont très contraints par la météo.

D'autres expériences telle que la mise en place de la zone Natura 2000 dans les marais de Rochefort font craindre à certains que leurs propositions au sein du groupe de travail ne soient finalement pas prises en compte.

En ce qui concerne les élus, leur planning habituellement déjà très chargé en réunions le sera encore plus début 2018 (PLUIH, Gemapi, inventaire des zones humides...), ce qui peut limiter leur capacité à participer à cette concertation. Il y aura à réfléchir au positionnement des dates de réunion pour éviter ou limiter les chevauchements.

### **Les sujets, les problèmes à discuter dans le cadre de la concertation**

Trois publics sont fréquemment destinataires des actions d'un programme Re-Sources : les collectivités, les citoyens et les agriculteurs.

Au regard du diagnostic, le futur programme devra comprendre des actions à destination des deux premiers publics mais **nous préconisons de travailler sur un axe agricole dans le cadre des réunions de concertation pour plusieurs raisons :**

- il y a peu de collectivités sur le territoire, elles peuvent être rencontrées individuellement,
- il existe des actions et des pistes de solutions aux problèmes qu'elles soulèvent,
- les agriculteurs ont dû mal à percevoir ce qu'il serait possible de faire, la solution ne semble pas évidente : marges de manœuvre, complexité, c'est pourquoi un travail collectif semble judicieux.

### **Liste des problématiques, sujets :**

**Quelles nouvelles filières développer pour permettre l'implantation de cultures plus favorables à la qualité de l'eau et économiquement viables sur le territoire ?**

### **Pratiques agronomiques :**

- Les CIPAN, comment transformer cette contrainte en opportunité ? Comment les rendre plus efficaces et efficientes dans les rotations ? Quels bénéfices pour la culture suivante, le sol ?
- Le travail et la connaissance du sol

**Comment contribuer à maintenir l'élevage sur ce territoire tout en étant favorable à la qualité de l'eau ?**

**Permettre la replantation d'arbres et de haies sur le territoire ? Quel rôle pour les collectivités, les agriculteurs et les associations du territoire ?**

Enfin dans la mesure du possible, sur la problématique de qualité gustative de l'eau du robinet et du suivi de la mise aux normes des assainissements autonomes sur les hameaux du territoire, il serait nécessaire que le SDE 17 s'en fasse le relais auprès des services compétences voir revenir vers les acteurs du territoire pour les informer sur ce qu'il aura recueillies (données, actions à venir...).

### Les conditions pratiques à proposer

#### **Jour dans la semaine :**

Les jours à éviter pour essayer de mobiliser le plus d'acteurs sont le lundi, le vendredi et dans la mesure du possible le mercredi après-midi.

#### **Horaires :**

Les horaires à préconiser sont ceux en journée.

Les éleveurs ne sont pas disponibles le matin avant 9h30-10h ce qui laisse trop peu de temps pour la réunion c'est pourquoi nous préconisons de les programmer l'après-midi de 14h à 17h.

#### **Périodes :**

Les agriculteurs ont mentionné qu'à partir du mois de mars cela sera moins favorable à leur participation.

La période de décembre à mars est une période moins favorable aux élus (beaucoup d'actualités sur le territoire : PLUIH, inventaire zones humides, gemapi...) et techniciens des OPA (période de disponibilités de leur adhérents ou clients).

#### **Lieu :**

Le lieu proposé c'est-à-dire la salle des fêtes de la commune du Landrais convient à tous.

Au regard des disponibilités de la salle des fêtes du Landrais, nous proposons de programmer les **réunions de concertation les jeudi après-midi de 14h à 17h.**